

Concours section : CONSERVATEUR CONCOURS EXT.SPECIAL CONSERVATEU
Epreuve matière : Note de synthèse
N° Anonymat : V250NAT1200161 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 102 - 04.68 Session : 2025

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
 - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
 - Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Restituer : quoi, pourquoi, comment ?

Que le musée du Quai-Branly ait programmé, pour sa saison 2025, une exposition sur l'expédition ethnographique Dakar-Djibouti (1933) menée par M. Griaule marque un pas de plus pour ce musée qui s'efforce de retracer l'histoire de l'acquisition de ses collections. Dans le cadre du mouvement de restitution des biens culturels aux anciens pays colonisés, les institutions muséales font des "recherches de provenance" explique la journaliste Sophie Cachon. Ainsi, cette exposition permettra de documenter la façon dont certains objets, tel l'autel du Kono (texte 7) ont été faits. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique initiée dès 2017, par le Président Macron qui, lors d'un discours prononcé à l'université de Ouagadougou, déclarait s'engager à restituer les biens culturels africains pillés pendant la colonisation.

Depuis, quelles sont les trajectoires qu'a pris cette dynamique ? Quelles sont les visées et conséquences des politiques de restitution ?

Pour cela, on étudiera d'abord la nature, l'histoire et les enjeux soulevés par les restitutions ; avant de voir les formes qu'elles prennent et les débats qu'elles cristallisent.

Le processus des restitutions en France s'inscrit dans une histoire spécifique, et a, depuis 2017, suivi un chemin spécifique, tentant de répondre à des problématiques diverses : économiques et géopolitiques, mais aussi culturelles et éthiques.

Concours section : CONSERVATEUR CONCOURS EXT.SPECIAL CONSERVATEU
Epreuve matière : Note de synthèse
N° Anonymat : V250NAT1200161 Nombre de pages : 8

En 2017, G. Macron déclare vouloir faire en sorte que "d'ici cinq ans les conditions soient réunies pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique". Il s'inscrit ainsi dans une démarche plus large de "libération de la parole mémorielle" expliquent Felwine Sarr et Bénédicte Savoy dans leur Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle. La mémoire évoquée est celle la période coloniale. À la suite de ce discours, qui suscite de forte polémique, le Président Télescop passe commande de ce rapport à F. Sarr, économiste sénégalais, et à B. Savoy, historienne du patrimoine. Ce document concerne uniquement la partie de l'Afrique subsaharienne, pour laquelle il propose des solutions adaptées. Or, la question des restitutions est plus large que celles induites par le "moment colonial". C'est pourquoi, en 2023, Jean-Luc Martinez, ambassadeur pour la coopération internationale dans le domaine du patrimoine, inclut dans son rapport Patrimoine partagé: universalité, restitutions et circulation des œuvres d'art une réflexion sur des distinctions possibles : biens culturels, restes humains, biens culturels spoliés dans le contexte des persécutions antisémites en 1933 et 1945, prises de guerre, biens issus de dons ou de legs... Entre ces deux rapports, plusieurs restitutions ont été entreprises, notamment auprès des pays anciennement colonisés par la France (Madagascar, Bénin, Sénégal...). Restitutions de formes juridiques variées, et impliquant des acteurs locaux et internationaux, allant de l'artiste aux agences culturelles nationales (musées, écoles...) et internationales (UNESCO).

La diversité de ces acteurs signale notamment qu'au cœur de la problématique de la restitution figurent des enjeux géopolitiques mais aussi économiques. Dans un entretien pour le journal Liberation, B. Savoy et F. Sarr rappellent que 90% des biens culturels du Bénin, en 2019, se trouvent en France. Or, ainsi que le souligne l'article de Philippe Baguette pour le Monde diplomatique, la restitution de ces biens représente pour le Bénin un enjeu économique important. C'est à ce titre que le Président Télescop place les

restitutions dans une réflexion globale de développement touristique. Dans cette même perspective, Lorraine Rossignol rappelle dans Télérama que ce processus alimente une économie culturelle locale ; ainsi, la Banque Mondiale a fait un prêt de 50 millions de dollars au Bénin. Différemment, Philippe Bagné met en lumière combien la question des restitutions peut aussi ébranler les marchés d'art et subir des réactions vives au sein du collectif des antiquaires de St-Germain-des-Prés.

Toutefois, la focalisation surtout mise sur les enjeux éthiques, voire moraux, qui découlent des restitutions. L'intitulé du rapport de Sarr et Savoy est clair à ce sens, mentionnant la visée d'une "nouvelle éthique relationnelle". Le rapport souligne qu'un des enjeux est celui de l'accès de "la jeunesse africaine à sa propre culture". L'historienne de l'art Maureen Murphy, dans Éthique et politique de la restitution des biens culturels à l'Afrique convoque également cette dimension morale et éthique, nuancant toutefois car les "enjeux de ce débat sont complexes, parfois contradictoires, en tout cas éminemment politiques".

La dimension politique évoquée par M. Murphy se cristallise particulièrement à travers l'expression des critiques et débats ; mais aussi à travers la forme juridique privée pour les restitutions. Comment dépasser cette forme ? Y-a-t-il d'autres voies ?

Dès 2017, puis suite au rapport de Sarr et Savoy, une polarisation oppose les défenseurs des restitutions, pour qui il s'agit d'une nécessité éthique, aux détracteurs - souvent conservateurs de musées (textes) - qui craignent que les conditions de conservation des œuvres restituées ne soient pas garanties. Outre cette polarisation, on observe aussi d'autres formes de débats ; ainsi, en Belgique, le conservateur de l'Africa Museum est révolté que le secrétaire d'État de la politique scientifique affirme que toutes les pièces du musée issus de la période coloniale sont suspectes. Les critiques sont également entendues chez des artistes sud-africains, tel que Romuald Hazoumé qui rejette l'inquiétude des conservateurs de musées occidentaux. À ses yeux, il s'agit d'une "fausse bonne idée". En effet les contextes locaux sont parfois très complexes. On débat d'un accompagnement par l'UNESCO, et d'une professionnalisation croissante via par exemple l'Ecole du patrimoine africain, les

restitutions ne semblent pas forcément satisfaire les locaux. L'article de Fanny Arlandis fait ainsi entendre la voix de Béninois qui soulignent que ces questions de restitutions ne leur semblent pas être une priorité au regard de questions politiques ou économiques. De surcroît, il apparaît qu'une des modérations les plus récente vient d'un rapport produit par le philosophe Achille Mbembe, Les Nouvelles relations Afrique-France : relever ensemble les défis de demain. Le rapport souligne le regret de son auteur dans le choix fait pour répondre aux demandes de restitutions qui est la voie législative. Mbembe dénonce une "burocratification" d'une question qui, à ses yeux, est éthique. Il regrette aussi les dérogations conventionnelles nécessaires pour opérer les restitutions.

En effet, en France la voie choisie pour restituer les biens culturels africains est la voie juridique, qui pour certain est "un casse-tête" (Sophie Cachon). Maureen Murphy rappelle que cette voie était nécessaire au regard des critères juridiques français : d'inaliénabilité des œuvres. Face à ce principe, il fallait driger des exceptions législatives. Jean-Luc Martinez, explicite cette nécessité. Dans son rapport, il écrit qu'il est indispensable de constituer une "loi-cadre", associé à des outils, tels qu'un Fonds Afrique-Europe public-prive dédié au patrimoine africain. Il appelle de ses vœux cette loi-cadre afin d'éviter des "lois au cas par cas" (Mbembe). Ainsi, la restitution passe aujourd'hui par un cadre juridique complexe qui tente de garantir, d'une part, les engagements politiques de la France à la restitution et, d'autre part au respect du principe d'inaliénabilité et au concept de "patrimoine partagé". Ce concept est d'ailleurs cristallisé par l'approche de philosophes tel Youssoufane Bachir Diagne qui estime que les collections du Louvre, où l'on retrouve des objets pris aux anciennes colonies, permet de construire une politique d'humanité. Différemment, Mbembe signale que la perspective d'un partage des cultures au sein des institutions multicales doit également pouvoir exister pour les pays extra-européens. Il promeut ainsi un accès

Concours section : CONSERVATEUR CONCOURS EXT.SPECIAL CONSERVATEU
Epreuve matière : Note de synthèse
N° Anonymat : V250NAT1200161 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 102 - 0468 Session : 2025

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
 - Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

universel et équitable aux chefs-d'œuvre de l'humanité.

Ainsi, les dynamiques politiques, éthiques, culturelles et économiques des restitutions des œuvres et objets culturels ont, depuis plus de 10 ans progressés en France. Cependant, dans des problématiques semblent perdurer, de même que certains sujets sous-jacents à la question des restitutions. Il en est ainsi du travail de mémoire sur l'histoire coloniale qui, affirme T. Murphy "reste à écrire, à exposer, à expliciter", mais également à explorer, aussi par les voies de l'art, comme a pu le faire C. Boltanski immédiatement à l'Africa Museum de Tervuren, et qui en a tiré un livre : King-Kabai. À l'instant, de la prochaine exposition au quai-Branly, la restitution passe par la culture.

Concours section : CONSERVATEUR CONCOURS EXT.SPECIAL CONSERVATEU
Epreuve matière : Note de synthèse
N° Anonymat : V250NAT1200161 Nombre de pages : 8

7 / 8

